



ATTENTION TRAVELLERS

As of October 30, 2021, all travellers 12 years and four (4) months of age and older must be able to show proof of being fully vaccinated against COVID-19 to enter the restricted area (limited exemptions* apply).

Until November 29, 2021, a valid COVID-19 molecular test result will also be accepted, after which, proof of vaccination must be provided.

Travellers found to present false information will be subject to a fine of up to **\$5,000** under the *Aeronautics Act*.

* Limited exemptions include those connecting from an international flight.

AVIS AUX VOYAGEURS

À partir du 30 octobre 2021, tous les voyageurs âgés de 12 ans et quatre (4) mois et plus doivent être en mesure de prouver qu'ils sont pleinement vaccinés contre la COVID-19 pour accéder à la zone réglementée (des exemptions limitées* s'appliquent).

Jusqu'au 29 novembre 2021, un résultat valide de test moléculaire de dépistage de la COVID-19 sera également accepté, après quoi une preuve de vaccination devra être fournie.

Les voyageurs qui présentent de faux renseignements pourraient recevoir une amende allant jusqu'à **5 000 \$** en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*.

* Les exemptions limitées comprennent les personnes qui sont en correspondance d'un vol international.

